



Offre de stage 2012
Conseil Général Pyrénées-Orientales

Élaboration d'un Guide du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR)

Contexte

La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57), confie aux départements la compétence pour l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

L'élaboration de ce Plan vise plusieurs objectifs :

- protéger un patrimoine rural d'une richesse considérable : les chemins ruraux ;
- faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires ;
- assurer une promotion touristique maîtrisée à travers l'activité randonnée ;

Pour mener à bien ces objectifs, le département des Pyrénées-Orientales s'est doté de plusieurs outils :

- Une maîtrise d'ouvrage directe sur les itinéraires du réseau structurant (GR et GRP principalement, mais aussi VTT et équestres) ;
- Un soutien financier aux itinéraires du réseau secondaire (PR, VTT) ;
- La publication de supports de promotion de ces itinéraires (Topo-guides, cartes...) ;

Objectifs du stage

En 2006, l'Assemblée Départementale a voté le principe d'élaborer son PDIPR. Le travail d'inscription au PDIPR des itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale a été confié au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Les itinéraires du réseau secondaire sont sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales (EPCI le plus souvent) en charge de leur inscription au PDIPR et de leur entretien.

Un document intitulé « *charte départementale de la randonnée* » qui compile tous les éléments présentant la politique départementale en matière de randonnée a été réalisé par les services du Conseil Général en 2006. Ce document, aujourd'hui obsolète, doit être réactualisé, tant en terme de contenu que de présentation.

Le stagiaire aura pour mission de faire de ce nouveau document un véritable outil de communication sur le PDIPR à l'usage du public et des collectivités territoriales compétentes en matière de randonnée (tant techniciens qu'élus)

Missions

Le stagiaire aura donc pour mission :

- la collecte de documents édités par d'autres Conseils Généraux sur la même thématique ;
- la vérification et la mise à jour du contenu de la *charte départementale de la randonnée*, en collaboration avec les services et les partenaires du Conseil Général compétents ;
- la rédaction, la mise en page et l'édition de ce nouveau document ;

Le document finalisé devra être à la fois didactique, pédagogique et synthétique. Destiné aux collectivités et partenaires du Conseil Général en matière de randonnée, il constituera un véritable

guide, composé de 25 à 30 pages, document de référence sur le PDIPR.

Durée de la convention

Stage d'une durée minimum de 4 mois consécutifs, à pourvoir dès mars 2012.

Encadrement

Responsable de la mission randonnée et activités de pleine nature et chef de pôle environnement.

Lieu du stage

Ancien Hôpital militaire
32 rue Foch
66906 Perpignan

Profil

- Formation de 2ème ou 3ème cycle (Licence 3 ou Master 2) en environnement ou aménagement du territoire ;
- Bonne capacité d'assimilation, de synthèse et de rédaction ;
- Rigueur, polyvalence et autonomie ;
- Capacités relationnelles ;
- Une connaissance des logiciels de cartographie et/ou de PAO serait un plus ;

Contact

Conseil Général des Pyrénées Orientales
Direction Économie et Territoire
Pôle environnement
Chargé de mission randonnée et activités de pleine nature
Josselin Garau-Figuères : josselin.garau-figueres@cg66.fr

Remise des candidatures par mail **avant le 5 février 2012**
Seules les candidatures sélectionnées recevront une réponse en vue d'un entretien.